

LA GESTION FINANCIÈRE DU COMMANDEMENT
DU TRANSPORT AÉRIENMotion n° 209—**M. Skoberg**:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du rapport d'expert présenté au ministère de la Défense nationale en 1966 par *Simpson, Riddel, Stead and Partners* au sujet de la gestion financière du commandement du transport aérien, tel qu'il en est fait mention dans la réponse à la question 1323 de la dernière session.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Réservee.

M. l'Orateur: La motion est réservée.

LES PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT
COMMUNAUTAIREMotion n° 210—**M. Skoberg**:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du rapport d'expert rédigé par la maison *Strathmere Associates* au cours de l'année financière 1965-1966 pour le Bureau du Conseil privé et portant sur les programmes de développement communautaire dans les dix provinces ainsi que dans les Territoires du Nord-Ouest et du Yukon, rapport dont il est fait mention dans la réponse à la question n° 1323 de la dernière session.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Réservee.

M. l'Orateur: La motion est réservée.

LES MÉDIA ET LA LUTTE CONTRE
LA PAUVRETÉMotion n° 212—**M. Skoberg**:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du rapport d'expert effectué par la *Heward, Newman and Associates* et *Julian, Hebert and Associates*, de Montréal, pour le compte du Bureau du Conseil privé pendant l'année financière 1967-1968, concernant l'information des masses sur la lutte contre la pauvreté, et dont il est fait mention dans la réponse à la question n° 1323 de la dernière session.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Réservee.

M. l'Orateur: La motion est réservée.

LES BÉNÉFICIAIRES DU PROGRAMME DE
MOBILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVREMotion n° 230—**M. Skoberg**:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du rapport d'expert de la *Kates, Peat and Marwick Company*, comportant une étude sur les personnes et les familles qui se sont déplacées et ont reçu des subventions aux termes du programme de mobilité de la main-d'œuvre, rapport rédigé pour le compte du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration au cours de l'année financière 1967-1968, comme en fait mention la question n° 1323 de la dernière session.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Réservee.

M. l'Orateur: La motion est réservée.

MAIN-D'ŒUVRE ET IMMIGRATION—LA CRÉATION
D'UN SYSTÈME D'INFORMATION
DE LA DIRECTIONMotion n° 231—**M. Skoberg**:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du rapport d'expert de la *Operations Research Industries* (étude et recommandation en vue de la création d'un système d'information de la direction à l'appui du système de programmation, planification et budgétisation du Ministère) exécuté pour le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration pendant l'année financière 1967-1968, et dont il est fait mention dans la réponse à la question n° 1323 de la dernière session.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Réservee.

M. l'Orateur: La motion est réservée.

LES FRAIS D'INSTALLATION DES ANTENNES
DE TÉLÉVISION COLLECTIVESMotion n° 251—**M. Orlikow**:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance, etc., échangée entre Bell Canada et le ministère des Communications concernant le prix demandé par la société pour installer des antennes de télévision collectives.

M. D. W. Groos (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, au nom du ministre des Communications, je désire faire rapport de ce qui suit: La correspondance mentionnée dans l'ordre de la Chambre se rapporte à des questions qui ont fait l'objet de discussions entre le gouvernement du Canada et une société privée. Ces discussions et la correspondance qui s'y rapporte étaient de nature confidentielle et il ne serait pas dans l'intérêt public de les publier.

J'espère donc que le député consentira à retirer cette motion.

M. Orlikow: Monsieur l'Orateur, ceux qui doivent acheter des services de la Bell ne seraient évidemment pas satisfaits de la déclaration du gouvernement. Je ne puis l'accepter et je demande que la motion soit reportée à l'ordre du jour.

M. l'Orateur: La motion est reportée à l'ordre du jour.

LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LE BUREAU
DE LA RÉGION DE L'ATLANTIQUEMotion n° 281—**M. Comeau**:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance et des rapports échangés entre le gouvernement du Canada et le bureau de la région de l'Atlantique.